



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Saint-Nazaire**

Saint-Nazaire, le **9 NOV. 2020**

Affaire suivie par : Chantal MERLET  
Bureau de l'aménagement et du développement  
des territoires  
Tél : 02.40.00.72.80  
Mél : chantal.merlet@loire-atlantique.gouv.fr  
Réf : Votre courrier du 13/10/2020

Madame, Monsieur,

Vous avez appelé mon attention par courrier du 13 octobre dernier concernant les demandes de dérogations déposées par la société Carboloire à Donges.

Le projet porté par la société CARBOLOIRE relève du régime d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées. Celui-ci vient de faire l'objet d'une phase de consultation publique, en parallèle de la phase de consultation des collectivités.

Les observations et commentaires émis sont en phase d'analyse par la DREAL, service de l'Etat en charge de l'instruction de ce dossier. Le porteur de projet sollicitant certains aménagements aux prescriptions applicables, le projet d'arrêté fera l'objet d'une consultation pour avis lors d'un prochain conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Le contexte spécifique d'implantation est bien entendu un élément pris en compte dans l'instruction de cette demande. Je veillerai à ce que la problématique des rejets atmosphériques en particulier fasse l'objet d'un examen approfondi en vue de limiter les impacts sur l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Sous-Préfet

Michel BERGUE

**Mme LE CLER, présidente de l'ADZRP  
M. MAGNE, président de l'association des habitants  
du village de Gron**